

SEANCE DE FIN DE LEGISLATURE – PV NON ADOpte

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 MAI 2011**
tenue sous la présidence de M. J.-M. KARR

Présents :	Mmes	M. A.-C. A.	BAUDUCCIO-DELUC BAUER-RIBAUX DERUAZ-LOMBARD	Conseillère municipale " " " " " " " "
	MM.	M. P-Y. F.	FASSBIND FAVARGER FLORINETTI	Conseiller municipal " " " " "
:	Mmes	M. B.	GARCIA HUNKELER DYLA	Conseillère municipale " " "
	MM.	J.-M. C. J. R.	KARR LIBEREK LOCHER NAGGAR	Conseiller municipal " " " " "
	Mme	C.	OTHENIN-GIRARD	Conseillère municipale
	MM.	F. F. L.	PERRIN REVERDIN RIVOIRE	Conseiller municipal " " " " "
	Mmes	G. M. M.	SALERNO SOBANEK SOMMER	Conseillère municipale " " " " "
	M.	F.	SPINELLI	Conseiller municipal
	Mmes	C. H.	TIERCY WYSS	Conseillère municipale " " "
	Mme	B.	GRANDJEAN-KYBURZ	Maire
	M.	F.	WALPEN	Conseiller administratif
	M.	R.	GAILLAND	Secrétaire général
Excusés :	Mme	C.	BISANTI	Conseillère municipale
	M.	L.	CHEVALLAY	Conseiller municipal
	Mme	J.	MARTIN-ACHARD	Conseillère municipale
	M.	E.	BIEDERMANN	Conseiller administratif

Public : 17 personnes

Procès-verbal : Mmes Eliane MONNIN / Karine MATUSIAK

ORDRE DU JOUR

20h.15 - Séance des Commissions Réunies - huis clos

Adoption du procès-verbal de la séance des Commissions Réunies du 18 avril 2011 -

20h.30 - Séance plénière du Conseil municipal

- 1) Adoption du procès-verbal de la séance du 13 avril 2011 -
- 2) Communications du Bureau -
- 3) Communications du Conseil administratif -
- 4) Propositions du Conseil administratif :
 - 4.1 Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2010 et moyens de les couvrir;
 - 4.2 Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2010;
 - 4.3 Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries : approbation des comptes 2010 et du rapport de gestion 2010;
 - 4.4 Règlement relatif à la gestion des déchets : préavis;
 - 4.5 Remplacement des vitrages de la petite salle communale : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 195'000.-- TTC);
 - 4.6 Réfection de la toiture – terrasse surplombant les locaux abritant la garderie "Le Petit Manège" : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 340'200.-- TTC);
 - 4.7 Demande de subvention supplémentaire (CHF 30'000.--) suite à la remise par l'association de la ludothèque "Le Coffre à Jouets" d'un budget 2011 remanié;
 - 4.8 Publication par les Editions Chênoises de l'ouvrage intitulé provisoirement "Lieux de Passage" : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 35'000.-- TTC, soit 1/3 de CHF 105'000.-- TTC) -
- 5) Présentation par le maire du rapport administratif pour l'année 2010 -
- 6) Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal -
- 7) Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.

* * * * *

20h.15 - Séance des Commissions Réunies - huis clos

Le Président ouvre la séance à 20h20 et souhaite la bienvenue aux participant-e-s.

Le Président passe la parole à Mme Salerno, Présidente de la commission Finances, qui a eu la gentillesse de le remplacer lors de la séance des Commissions Réunies.

Mme Salerno indique que le dépassement de crédit de CHF 1'200'000.-- a été préavisé favorablement à l'unanimité des membres présents.

.../...

Adoption du procès-verbal de la séance des Commissions Réunies du 18 avril 2011

Mme Sobanek propose de ne laisser que le terme "H1N1".

- Le procès-verbal est accepté par 14 voix pour et 5 abstentions.

Le Président lève la séance à 20h25.

* * * * *

20h.30 - Séance plénière du Conseil municipal

M. Karr, Président, ouvre la dernière séance de la législature à 20h30 et souhaite la bienvenue aux participant-e-s. Il salue le public venu en nombre.

1) Adoption du procès-verbal de la séance du 13 avril 2011

Aucune remarque n'étant apportée, il procède à l'adoption de ce procès-verbal.

- Le procès-verbal est accepté par 19 voix pour et 2 abstentions.

2) Communications du Bureau

Le Président cite succinctement les diverses correspondances reçues par le Bureau :

- a) La Croix-Rouge genevoise informe le Conseil municipal que son Assemblée générale ordinaire aura lieu le mardi 7 juin 2011, à 18h30. Copie de cette convocation sera jointe au procès-verbal.
- b) L'association Frédéric Fellay informe le Conseil municipal de sa constitution. Ce courrier sera également joint au procès-verbal.
- c) Le Conseil municipal a également reçu un projet de résolution pour une mise en valeur des produits agricoles de proximité, déposée par le groupe Avenir Chênois. Cette question sera traitée au point 7 de l'ordre du jour.
- d) Mme Maja Schmid, domiciliée chemin De-La-Montagne 80, a écrit au sujet de la Charte des jardins ainsi que sur le fait que la commune doit défendre ses arbres. Elle a également transmis copie d'une lettre, adressée à la Direction générale de la nature et du paysage, concernant le "Dossier 0744-0 - Abattage de 8 platanes". Le Président donne lecture de cette lettre.

Mesdames, Messieurs,

Suite à la publication dans le FAO du 29 avril 2011, je ne peux pas faire autrement que de réagir à l'**abattage** prévue des **platanes** presque bicentenaire du Place Audéoud à Chêne-Bougeries.

J'étais présent au Conseil Municipal du 13 avril 2011 et à mon grand étonnement, la décision d'abattre ces arbres a été prise après qu'un des membres du Conseil a réussi à "faire peur" à ses collègues en invoquant la probabilité (très improbable) de chute de branches. Selon les tests qui auraient été faits sur ces arbres, il s'avère qu'ils ne sont ni malades ni trop vieux et peuvent même survivre les membres du Conseil Municipal.

Si les platanes ont été mal entretenus ou touchés à répétition par les voitures, ce n'est pas leur problème car ils étaient là longtemps avant l'arrivée de l'automobile. Il faut donc mieux **les protéger plutôt que de les tuer**.

Il est inadmissible de procéder à leur abattage, d'autant plus qu'ils sont en plein essor de croissance. La tendance de tuer ces platanes et autres arbres à Genève est très inquiétante.

Un revirement en faveur des huit platanes serait de bienvenu.

En vous remerciant de bien vouloir considérer mes commentaires et ma demande avec bienveillance, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

- e) Le Groupe des locataires du chemin De-La-Montagne a adressé au Président du Conseil municipal une lettre concernant la séance du Conseil municipal du 13 avril 2011. Il donne lecture de la lettre.

Monsieur le Président,

La quarantaine d'habitants du chemin De-La-Montagne qui ont assisté hier soir à la séance du Conseil municipal en sont partis fort dépités.

Notre Groupe Montagne les avait incité à se rendre à la séance pour entendre les «*Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal*» faisant partie de l'ordre du jour. Et en particulier celles de la Commission d'urbanisme qui avait auditionné les représentants de notre Groupe Montagne le 8 février 2011.

Ils s'attendaient à voir rendues publiques les graves préoccupations des quelque 1.500 habitants de notre quartier telles qu'exposées à la Commission d'urbanisme au cours d'une large discussion avec les commissaires.

Sans une «communication» du président de la Commission d'urbanisme aux membres du Conseil municipal, l'audition du Groupe Montagne reste absente des documents officiels qui peuvent être consultés, en particulier sur le site internet de la Ville de Chêne-Bougeries, puisque les procès-verbaux des commissions ne sont pas publics.

Dès lors, notre Groupe Montagne vous serait très obligé de faire en sorte que la «communication» susvisée soit présentée lors de la prochaine séance du Conseil municipal. Ce faisant, le président de la Commission d'urbanisme confirmera officiellement le soutien des autorités communales aux préoccupations des habitants de notre quartier et l'opposition des élus à la surélévation de nos immeubles.

A noter, au passage, que lors des communications du Conseil administratif, en début de séance, il n'a pas été fait mention de la lettre du 12 février 2011 de la mairie de Chêne-Bougeries au DCTI, rendant caduc le préavis positif du Conseil administratif du 14 décembre 2010 concernant les demandes d'autorisation de construire déposées par Credit Suisse et Swiss Life pour nos immeubles.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre demande, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre parfaite considération.

Le Président propose de traiter immédiatement le point 6 de l'ordre du jour, puisque ce dernier est en rapport direct avec la demande du Groupe des locataires du chemin De-La-Montagne. Il demande à M. Locher, Président de la commission Urbanisme, s'il accepte de prendre la parole.

6) Communication des commissions et des délégations du Conseil municipal

M. Locher précise que le 8 février 2011, la commission Urbanisme a reçu une délégation du Groupe Montagne concernant le projet de surélévation et de transformation des immeubles situés entre les numéros 70 et 134, chemin De-La-Montagne. À cette occasion, la délégation a présenté aux commissaires un projet déraisonnable de modification de la distribution des logements, de modification de la structure des bâtiments et de leur environnement, accompagnant leur surélévation. À ce jour, aucun objet relatif à ce projet n'est de la compétence de la commission. Il va donc de soi que les commissaires n'ont pas encore poursuivi leurs travaux à ce sujet.

2) Communications du Bureau (suite)

Le Président du Conseil municipal reprend le point 2) de l'ordre du jour. N'ayant plus de communications, il profite pour dire quelques mots, selon la coutume, pour prendre congé du Conseil municipal.

"Si le Conseil municipal était un ballon dirigeable, voici ce que je lui écrirais :

Cher Conseil municipal,

Pour quelqu'un qui n'a pas le tutoiement facile, permets-moi, au moment de te dire "au revoir", un instant de familiarité. Il est vrai que nous nous connaissons depuis une quinzaine d'années déjà, dont douze à nous fréquenter chaque semaine ouvrable.

C'était dans la Tribune du 18 avril – donc cela doit être vrai : j'ai bien été engagé, en qualité de commandant de bord sur «Air Chêne-Bougeries»; c'est un contrat à **durée déterminée, de quatre ans**, avec embarquement le 31 mai à la porte St-Pierre. Piloteront également à tour de rôle les capitaines Grandjean-Kyburz et Locher; (*les sorties de secours sont situées à l'arrière de l'appareil, les gilets de sauvetage ne doivent être gonflés qu'une fois à l'extérieur, etc. ...*).

C'est donc pour ce motif professionnel – et celui-là seulement ! – que je te quitte, cher Conseil municipal, et te retrouverai peut-être dans quatre années, **avec joie et soulagement.**

Dans l'intervalle, quelques recommandations :

- 1) Tu es un dirigeable et non pas un ballon rempli d'air chaud. Dirigeable, tu devras t'efforcer de rester.
- 2) Prends soin de ta voilure et de la maintenance de toutes tes gouvernes et commissions. Vérifies-en régulièrement le bon état de marche.
- 3) N'oublie pas de prendre bien soin des petits derniers qui monteront à l'escale le 1^{er} juin. Leurs premières actions à bord peuvent être fougueuses ou hésitantes, peut-être un peu gauches – non le mot est mal choisi ... disons "mal à droites". Mais intégre-les en ton sein, en leur donnant l'occasion d'aimer et respecter les institutions de notre pays, de notre canton et de Chêne-Bougeries.
- 4) Pour toi qui vole haut, nos arbres ne sont **pas** des obstacles à la navigation aérienne, prends-en soin, que ce soit au chemin De-La-Montagne ou à Conches / Paumière / Malagnou; à la route de Chêne / chemin de Challendin ou à la Chevillarde; n'oublie jamais que sans ces arbres, dont nous avons déjà hélas détruit 25% du capital les 17 dernières années, nous ne serions à Chêne-Bougeries qu'une **banlieue banale de bureaux et de bouchons, de bitume et de barres de béton brut.**
- 5) Sois clément avec le personnel navigant d'"Air Chêne-Bougeries" que je rejoins, ainsi qu'avec l'excellent équipage de cabine formé des dames Caccia, Monnin, Bolognino et leurs suppléants, **et avec tous les passagers en particulier.** Reste bien à leur écoute et lorsqu'un projet menace de s'écraser – au pied d'une grande tour, ou d'une Coop par exemple – n'hésite pas à sortir le parachute de secours à temps.
- 6) Enfin, lorsque tu veux donner son envol à un projet, prépare bien le budget carburant, la météo, le plan de vol et les éventuels déroutements. N'oublie pas ce vieil adage de l'aviation : **les décollages sont optionnels, mais les atterrissages sont obligatoires.**

Cher Conseil municipal, ces douze années à ton bord et deux années à ta proue auront été source d'intenses émotions. Crampes d'estomac d'abord, insomnies parfois, fous rires et tristesses, migraines et fiertés, on retire de cette participation ce qu'on y investit, et bien plus encore.

Ce vaisseau révèle des camaraderies avec toutes sortes d'équipiers, des vieilles tiges rompues au vol de virtuosité, comme Lionel Rivoire, aux gastronomes du ciel, comme Frédéric Reverdin; des bardes que l'on suspendrait parfois volontiers en hauteur, comme Robert Naggar, aux instructrices un peu sévères, telles que Mme Garcia-Bedetti, des spécialistes en rayonnement électromagnétique, comme Anne Deruaz-Lombard, aux stratégies du service de renseignement aéroportuaire, comme Francis Walpen, et j'en oublie.

Nous sommes nombreux, Mesdames et Messieurs, à quitter cette autorité le 31 mai, et même si le vol suivant est déjà planifié, nous nous souviendrons des lumières que nous avons partagées, plutôt que des turbulences et des nuages.

Bon vol à tous, et à bientôt sur «Air Chêne-Bougeries»."

3) Communications du Conseil administratif

Le Président passe la parole à Mme Grandjean-Kyburz.

Mme Grandjean-Kyburz annonce que le Conseil administratif a décidé de reconduire, en 2011, une subvention d'un montant de CHF 250.-- destinée à encourager l'usage du vélo à assistance électrique (VAE); ceci aux conditions déjà fixée en 2010, à savoir :

- qu'il s'agit là d'une offre réservée aux habitants de la commune de Chêne-Bougeries.
- que cette dernière est limitée à l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE) neuf, un cyclomoteur ou un motocycle électrique neuf ou un kit neuf de transformation pour installer une assistance électrique sur un vélo, ceci sur présentation d'une facture originale de l'achat, effectué après le 1er novembre 2010.
- que par ailleurs, cette offre continue d'être limitée aux 50 premiers habitants remplissant ces conditions.

Ce montant s'ajoute à la subvention cantonale de CHF 250.--.

Puis, Mme Grandjean-Kyburz informe

Petite enfance – Jeunesse

Lors de la séance de commission du 9 mai, ses membres ont été saisis d'un projet de contrat de prestations entre les IPE que la ville de Chêne-Bougeries subventionne et cette dernière.

À ce jour, les commissaires ont préavisé favorablement, tant ce projet de contrat de prestations, que la description de fonction du/de la futur(e) responsable communal(e) de la petite enfance, le règlement du Conseil administratif en la matière et les directives ad hoc qui l'accompagnent.

Nous souhaitons donc faire figurer au budget communal 2012, ce poste de responsable de la Petite enfance.

Les semaines à venir seront mises à profit afin de présenter, lors de la rentrée de septembre, un tableau de synthèse relatif aux dispositions contenues tant dans la CCT intercommunale du personnel des institutions genevoise de la Petite enfance, que dans la CCT du personnel des institutions de la Petite enfance de la ville de Genève et les statuts du personnel des diverses IPE subventionnées par la commune.

Par ailleurs, un projet de tarification concernant, d'une part, les crèches et, d'autre part, les jardins d'enfants et les haltes garderies sera établi.

Enfin, elle rappelle le premier troc d'habits d'enfants de Chêne-Bouggeries qui aura lieu samedi 13 mai matin de 9h à 12h, à l'école du Belvédère.

Culture

Dans les dates à venir, Mme Grandjean-Kyburz invite les conseillers municipaux à aller voir la très belle exposition "**Editart : 40 ans d'Edition**" qui a lieu à l'Espace Nouveau Vallon, jusqu'au 22 mai prochain. Cette exposition retrace 40 années de passion de M. et Mme Blanco pour l'édition de livres d'art où des textes de poètes de renom côtoient des lithographies ou des sérigraphies d'artistes. Cette exposition a notamment fait l'objet d'un article élogieux d'Etienne Dumont, critique de la *Tribune de Genève*. L'exposition est ouverte de 15h00 à 20h00 du mardi au dimanche.

Mme Grandjean-Kyburz rappelle ensuite les prochains rendez-vous culturels :

- La dernière conférence du cycle de **conférences Jean-Jacques Gautier** se tiendra à la salle communale, le **26 mai prochain**. Nul doute que la conférence rassemblera, comme les précédentes, de nombreux auditeurs et clôturera brillamment un cycle consacré aux nouvelles technologies.

Elle informe d'ores et déjà que l'offre de conférences sera étendue en 2012, toujours en collaboration avec M. Ali Agraniou, mais dans le cadre du Comité de Coordination Culturel Chênois, puisque les autres communes chênoises se sont déclarées intéressées.

Chacune gardera, toutefois, sa propre spécificité : droits humains pour Chêne-Bouggeries, développement durable pour Chêne-Bourg et politique sociale pour Thônex.

- Le **mercredi 8 juin à 20h00** aura lieu à la salle communale, le **spectacle "Heaven"** de l'Atelier Théâtre de Chêne-Bouggeries en partenariat avec la Comédie de Genève. Ce spectacle sera également joué à la Comédie le 4 juin, à 20h00. Le spectacle à la Comédie sera précédé d'un documentaire qui retracera avec finesse l'histoire de l'Atelier Théâtre qui a fêté ses dix ans l'année dernière, donc une intense collaboration entre la ville de Chêne-Bouggeries et ce dernier. Elle tient à disposition cette réalisation de Mme Grangier pour celles et ceux qui ne pourraient pas se rendre à la Comédie le 4 juin.

Mme Grandjean-Kyburz annonce enfin les prochains rendez-vous festifs :

- La fête des Promotions aura lieu le **vendredi 1^{er} juillet**.
- Les **Concerts au parc** se dérouleront sur deux journées consécutives, à savoir les **lundi 4 et mardi 5 juillet à 20h**.

Puis, elle donne lecture des communications concernant les dicastères de M. Biedermann, en l'absence de ce dernier.

Mobilités :

Le Conseil administratif a reçu, le 3 mai dernier, MM. Vincent Sabatier et Philippe Burri, respectivement chef de projet Vélos en Libre Service (TPG) et représentant de BCPH, ingénierie, lesquels sont venus présenter les tenants et aboutissants du projet en question, qui s'inscrit dans le cadre d'une planification cantonale.

À cet égard, un préavis sera donné au courant de l'automne 2011, ce projet étant appelé à être mis en œuvre au début de l'année 2012.

État des lieux du processus MEP relatif au projet de réaménagement du village de Chêne-Bougeries :

Le collège d'experts MEP, relatif au projet de réaménagement du village de Chêne-Bougeries, s'est réuni le 5 mai pour une synthèse de ses travaux.

En premier lieu, ce dernier a reconnu la qualité du travail réalisé par les trois équipes retenues, ainsi que la complémentarité de leurs approches.

Dans le cadre de l'élaboration de ses recommandations, le collège a souligné qu'il fallait tenir compte de la centralité intermédiaire du territoire des Trois-Chêne, lequel devrait être conçu avant tout comme un site d'intensité urbaine ponctuant l'axe transfrontalier et non pas comme une ville linéaire sans repérage.

Le village peut, dans ce cadre-là, être considéré comme un pôle intermédiaire s'étendant à proximité de la future gare CEVA, laquelle s'accompagne, au demeurant, d'un "masterplan" ad hoc.

Repartir de l'identité du lieu a permis de reposer la question de la mobilité, en évaluant les diverses variantes présentées, avant de conclure au possible maintien des gabarits actuels du village.

En effet, le projet d'agglomération conçoit la route de Chêne comme un axe prioritaire pour les transports publics, délestant ainsi le trafic motorisé individuel vers d'autres voies, à savoir la route de Malagnou, ainsi que le futur axe Frontenex.

Une valorisation du périmètre du village doit tenir compte de la mixité thématique souhaitée concernant les fonctions de l'îlot, tout en qualifiant ses espaces publics et en les mettant en lien avec le contexte urbain élargi, à savoir des espaces ouverts sur la Seymaz en lien avec la future Voie Verte, ainsi que la future gare CEVA.

Les espaces publics situés au centre de l'îlot devraient également être ouverts et mis en lien avec les tissus urbains limitrophes, à savoir, entre autres, les immeubles situés au chemin du Pont-de-Ville.

Après analyse et évaluation des scenarii relatifs au réaménagement de l'îlot, à savoir sa conservation, son maintien partiel ou son remplacement complet, le premier d'entre eux, soit la préservation du patrimoine existant, est ressorti comme le projet à privilégier.

.../...

Il s'agit, dès lors, de la proposition du bureau NuvolaB, proposition qui permet d'augmenter l'espace rue par l'intermédiaire d'une intégration de la circulation piétonne en arcade dans le bâti.

Une telle proposition permet de maintenir le gabarit existant des bâtiments, lesquels sont rénovés d'une manière plus ou moins lourde en fonction de leur état de conservation.

Des reconstructions auraient également lieu dans le cadre d'un processus itératif laissant le soin à chaque propriétaire d'agir avec pour nécessité cependant de traiter conjointement les espaces extérieurs qui deviendraient collectifs.

Le Président remercie Mme Grandjean-Kyburz et passe la parole à M. Walpen.

Urbanisme

Le Conseil administratif a élaboré son texte d'avant-propos pour le plan directeur et plan directeur des chemins pour piétons de la ville de Chêne-Bougeries.

Ce dernier sera, bien évidemment, communiqué aux membres du comité de pilotage, lesquels se réuniront en séance le 16 mai pour, entre autres, prendre connaissance de l'ensemble des modifications apportées au projet suite aux récentes discussions techniques survenues entre les mandataires et le département des constructions et des technologies de l'information, ainsi que suite à la séance du comité de pilotage du 22 mars dernier.

M. Walpen annonce ensuite que :

- Le Conseil administratif a reçu une lettre, datée 11 avril 2011, de M. Mark Muller, conseiller d'État en charge du DCTI, concernant le projet de modification des limites de zones N° 29'810-511, situé au chemin De-La-Montagne.
- Le Conseil administratif a décidé de demander un délai au Département afin que cet objet puisse être soumis à l'attention des futurs membres de la commission en charge de l'urbanisme.
- Le Conseil administratif, a par ailleurs, reçu un courrier, daté 27 avril 2011, de M. Patrick Ascheri, chef du service des votations et élections, concernant un référendum contre la délibération du Conseil municipal de la commune de Chêne-Bougeries du 13 avril 2011, donnant un préavis favorable au projet de plan localisé de quartier N° 29736-511, situé au chemin de Challandin.

Conformément à l'article 59 de la constitution et pour ce qui concerne Chêne-Bougeries, le référendum doit être demandé par le 10 % des électeurs dans un délai de 30 jours, commençant à courir le lendemain de l'affichage de la délibération.

En conséquence, le comité référendaire devra récolter, puis déposer 1'000 signatures valables auprès du Service des votations et élections d'ici le 27 courant avant 16 h pour que le référendum aboutisse.

Pour le reste, le Conseil administratif a renoncé à exercer le droit de préemption communal dans le cadre de la vente par la société LAKEVIEW à la société PARITY

PROPERTY SA, de la parcelle N° 266 de la commune de Chêne-Bougeries (lieudit "Grange-Canal") pour le prix de CHF 52'335'000.--.

Mme Grandjean-Kyburz reprend la parole pour annoncer que les futurs conseillers administratifs élus, MM. Jean Locher et Jean-Michel Karr et elle-même se sont vus à deux reprises pour la répartition des dicastères. Ils ont souhaité en faire part au Conseil municipal pour permettre ensuite aux futurs conseillers municipaux de travailler et de composer les commissions.

Elle informe que :

➤ M. Karr aura la charge des dicastères suivants :

- Territoire
- Mobilités-Nature-Environnement
- Feu-PC
- Etat civil

Il sera délégué pour le CEVA.

➤ M. Locher aura la charge des dicastères suivants :

- Finances et administration
- Bâtiments et Infrastructures
- Sports

Il sera délégué pour la Commission de réclamation de la taxe professionnelle, la Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries, le Centre sportif Sous-Moulin et le Chêne-Bougeries Natation.

➤ Elle aura la charge des dicastères suivants :

- Affaires sociales-Solidarité-Prévention & Sécurité
- Culture
- Petite enfance-Jeunesse

Elle sera déléguée pour le CCCC, les Editions Chênoises, le Journal Le Chênois et le Centre de Rencontres et de Loisirs.

4) Propositions du Conseil administratif

4.1 Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2010 et moyens de les couvrir

Le Président passe la parole à Mme Salerno, Présidente de la commission Finances.

Mme Salerno fait savoir que la commission Finances a procédé au contrôle des comptes. Elle indique qu'elle traitera les points 4.1 et 4.2 ensemble. Les comptes communaux ont été revus en détail lors de la séance des Commissions Réunies du 18 avril, que Mme Salerno a présidée en l'absence de M. Karr. Une dernière révision des comptes a eu lieu lors de la séance du 2 mai de la commission Finances. Les crédits et les comptes ont été préavisés à l'unanimité, soit par 13 voix pour, lors de la

séance citée du 18 avril, ainsi qu'à l'unanimité, soit par 6 voix pour, lors de la séance de la commission Finances du 2 mai.

Le Président passe la parole à M. Walpen, conseiller administratif en charge du dicastère des finances.

M. Walpen ne souhaite pas formuler d'autres commentaires.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Tiercy remercie M. Walpen et Mme Salerno pour leur immense travail et leur précieuse contribution.

Mme Sobanek rejoint, avec tous les autres conseillers, les propos de Mme Tiercy.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

APPROBATION DES CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES 2010
ET MOYENS DE LES COUVRIR

Vu le rapport des commissions réunies du 18 avril 2011 -

Vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu le préavis favorable émis par 6 voix pour soit à l'unanimité, par la commission Finances lors de sa séance du 2 mai 2011 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal

D E C I D E

Par 20 voix pour et 1 abstention,

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2010 suivants pour un montant total de CHF 1'201'459,45, tels que figurant dans le détail des dépassements sur les dépenses ci-joint.
2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

4.2 Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2010

Le Président passe la parole à Mme Salerno, Présidente de la commission Finances.

Mme Salerno renvoie à ce qu'elle vient de dire concernant le point 4.1 de l'ordre du jour.

Le Président passe la parole à M. Walpen, conseiller administratif en charge du dicastère des finances.

M. Walpen prendra la parole plus tard.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Bauduccio-Deluc indique que le groupe Avenir Chênois tient à remercier M. Walpen et les membres de la commission Finances pour le travail effectué. Ils ont fait en sorte que les comptes et le budget soient transparents pour tout un chacun. Elle remercie également les collaborateurs de la Mairie qui, par leur engagement, ont rendu la chose possible.

M. Locher fait savoir que le groupe Libéral remercie le Conseil administratif et les collaborateurs de la Mairie, pour la préparation des comptes 2010. Le groupe Libéral approuvera les comptes et les crédits 2010.

Mme Garcia, au nom du groupe Radical, remercie les conseillers administratifs et les collaborateurs de la mairie. Son groupe se réjouit du résultat positif des comptes avec un excédent de CHF 996'638,11 et une fortune nette au 31 décembre 2010 de CHF 92'840'486,68. Le groupe approuvera également les comptes et les crédits supplémentaires.

En tant que conseiller municipal indépendant, M. Perrin tient aussi à remercier le Conseil administratif, son service Finances et comptabilité ainsi que la commission Finances pour le travail effectué au cours de cette législature. Tout est devenu beaucoup plus clair et transparent. Il en remercie le Conseil administratif.

Mme Sobanek rejoint l'avis des intervenants précédents. Cela étant, elle ajoute que le groupe socialiste continue de regretter l'exonération complète de la taxe professionnelle communale.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

APPROBATION DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT, DU COMPTE D'INVESTISSEMENT, DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS, DU COMPTE DE VARIATION DE LA FORTUNE ET DU BILAN 2010

Vu le compte administratif pour l'exercice 2010 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement -

Vu le compte rendu financier pour l'exercice 2010 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département de l'intérieur et de la mobilité -

Vu le préavis favorable émis par 6 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Finances du 2 mai 2011 -

Vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal

D E C I D E

Par **20 voix pour et 1 abstention**,

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2010.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2010 pour un montant de CHF 26'945'190,21 aux charges et de CHF 27'941'828,32 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 996'638,11.
3. D'approuver le compte d'investissement 2010 pour un montant de CHF 3'759'116,58 aux dépenses et de CHF 237'344.-- aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 3'521'772,58.
4. D'approuver le financement des investissements nets de CHF 3'521'772,58 par l'autofinancement au moyen de la somme de CHF 4'671'012,42 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à CHF 996'638,11.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à CHF 996'638,11 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2010.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2010, totalisant à l'actif un montant de CHF 130'252'324,19 qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	CHF 86'757'658,18
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	CHF 43'494'666,01
<hr/>	
Total de l'actif	CHF 130'252'324,19

et au passif un montant de CHF 130'252'324,19 qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	CHF	2'452'978,63
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	CHF	6'345'000.--
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	CHF	1'338'783,86
- Provisions (nature 24)	CHF	13'962'198.--
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	CHF	13'312'877,02
- Fortune nette (nature 29)	CHF	92'840'486,68
Total du passif		CHF 130'252'324,19

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2010 à CHF 12'600'000.--.

Le Président fait circuler pour signature deux exemplaires d'un document demandé par le Département de la mobilité et de l'intérieur (DIM).

4.3 Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries : Approbation des comptes 2010 et du rapport de gestion 2010

Le Président passe la parole à Mme Salerno, présidente de la commission Finances.

Mme Salerno rappelle en tant que représentante du Conseil de la Fondation communale, que ce dernier a examiné les comptes le 12 avril 2011, ainsi que le rapport de révision et le rapport d'activité. Il a décidé de présenter en l'état les comptes au Conseil municipal pour leur approbation. La commission Finances, lors de sa séance du 2 mai, a eu l'occasion d'examiner ces comptes, en ayant à sa disposition les livres comptables, les pièces comptables, le rapport de l'organe de révision ainsi que le rapport de gestion. Toutes les questions ont pu être posées et les explications apportées aux comptes 2010, tant à l'actif qu'au passif. La commission Finances a préavisé favorablement ces comptes par 7 voix pour, soit à l'unanimité des membres présents.

Le Président, la parole n'étant pas demandée, donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

FONDATION COMMUNALE POUR L'AMENAGEMENT DE CHENE-BOUGERIES : APPROBATION DES COMPTES 2010 ET DU RAPPORT DE GESTION 2010

Vu l'art. 7 des statuts de la Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries -

Vu le préavis favorable émis par 7 voix pour soit à l'unanimité, par la commission Finances lors de sa séance du 2 mai 2011 –

Le Conseil municipal, **par 20 voix pour et 1 abstention**,

APPROUVE le rapport de gestion 2010, le bilan, le compte de pertes et profits 2010 de la Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries et le rapport de contrôle y relatif établi par la Société Fiduciaire Antoine Gautier SA.

M. Walpen rappelle qu'il prend la parole pour la dernière fois devant les conseillers municipaux, en sa qualité de "ministre" des finances. Il concède qu'il a été une "râpe à bois" pendant quatre ans, position qu'il revendique, parce qu'il l'a fait dans l'intérêt de la commune. Il laisse derrière lui une situation financièrement très favorable, puisqu'à la fin 2011, la conjoncture devrait permettre de dissoudre la provision constitué en fonction du taux de sous-couverture de la CAP, provision dont le montant dépasse les CHF 2 millions.

Il remercie les personnes qui ont eu à son égard des propos aimables, sinon flatteurs. Si le 18 septembre prochain le peuple lui fait confiance, il risque de revenir vers le Conseil municipal en qualité de magistrat de la Cour des comptes. Il souhaite conclure en formulant trois souhaits à l'intention du prochain Conseil municipal. Que la sagesse préside à ses travaux, que le courage les achève et que le respect les couronne.

Le Président remercie M. Walpen pour la qualité extraordinaire de son travail. En deux ans, le Conseil municipal n'a jamais connu de telles avancées en matière de rigueur financière et de présentation des informations. M. Walpen a reconstruit le service financier de la commune et réalisé, avec Mme Salerno, un travail de transparence inégalé à l'égard du Conseil municipal. Pour la suite, tout le monde tâchera d'être digne des travaux de M. Walpen et de suivre ses traces.

En ce qui concerne les conseillers municipaux et administratifs qui ne siégeront plus lors de la prochaine législature, le Président annonce qu'une réception sera organisée le 26 mai à 18h30, afin de prendre congé dignement.

4.4 Règlement relatif à la gestion des déchets

Le Président s'exprime en tant que président de la commission Mobilités-Nature-Environnement. Il rappelle que ladite commission a été saisie de cette problématique à plusieurs reprises. Le règlement a été modifié et soumis ensuite au GESDEC. Ce dernier lui a également apporté quelques modifications. Ces modifications ont été proposées en commission le 5 avril 2011. Cette dernière a encore légèrement remanié le projet de règlement, lequel a été avalisé à l'unanimité de la commission.

Le Président remercie les membres de la commission Mobilités-Nature-Environnement.

Le Président, la parole n'étant pas demandée, donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

REGLEMENT RELATIF A LA GESTION DES DECHETS : PREAVIS

Vu les articles 30, lettre a, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu le préavis de principe favorable émis par 8 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Mobilités-Nature-Environnement lors de sa séance du 30 novembre 2011 -

Vu le projet de règlement communal relatif à la gestion des déchets -

Vu le préavis favorable émis par 4 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Mobilités-Nature-Environnement lors de sa séance du 5 avril 2011 -

Sur proposition du Conseil administratif –

Le Conseil municipal, par **21 voix pour, soit à l'unanimité,**

DECIDE d'approuver le règlement communal relatif à la gestion des déchets, dont la teneur est annexée, avec entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2011.

4.5 Emplacement des vitrages de la petite salle communale, dite "l'aquarium". Vote du crédit d'investissement et financement CHF 195'000.-- TTC.

Le Président passe la parole à Mme Garcia, présidente de la commission Bâtiments-Constructions.

Mme Garcia explique qu'il s'agit de remplacer les vitrages de la petite salle communale dite "l'aquarium". Il s'agit là de travaux d'entretien qui permettront aussi d'obtenir une meilleure isolation du bâtiment sans en changer l'aspect. Outre les nouveaux vitrages, des stores seront posés à l'intérieur afin d'obtenir un obscurcissement total. Elle ajoute que la commission a également souhaité remplacer la porte de secours existante, ceci pour un montant de CHF 14'256.--. La commission a préavisé favorablement et à l'unanimité ce crédit d'investissement de CHF 195'000.-- TTC.

Le Président ouvre la discussion.

M. Spinelli s'exprime au nom des Verts de Chêne-Bougeries, qui acceptent ce projet sans réserve, mais souhaitent souligner deux points. Premièrement, la variante technique retenue est une variante "de luxe". Cependant, Chêne-Bougeries a tenu à privilégier la valeur patrimoniale du bâtiment et son esthétique, ce qu'il faut garder à l'esprit à l'heure de prendre une décision concernant ce projet. Deuxièmement, concernant les vitrages de grande dimension, M. Spinelli rappelle que le Conseil municipal a rencontré l'Association suisse de protection des oiseaux (ASPO) qui a rendu les commissaires sensibles aux menaces auxquelles sont exposés les oiseaux. L'association a fait parvenir à M. Spinelli une documentation sur les mesures à

.../...

prendre pour contrer ces menaces. M. Spinelli souhaite la transmettre au service technique ou au Conseil administratif afin qu'ils en tiennent compte pour ce projet ou d'autres projets aux caractéristiques semblables.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

REEMPLACEMENT DES VITRAGES DE LA PETITE SALLE COMMUNALE :
VOTE DU CREDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT
(CHF 195'000 .-- TTC)

Vu les articles 30, lettre a, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu le préavis favorable émis par 6 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Bâtiments-constructions lors de sa séance du 31 mars 2011 -

Vu le préavis favorable émis par 8 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Finances lors de sa séance du 4 avril 2011 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, par **20 voix pour et 1 abstention**,

DECIDE d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 195'000.-- TTC pour couvrir les travaux de remplacement des vitrages de la petite salle communale;

de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;

d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement de ces travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale;

d'amortir la dépense nette prévue de CHF 195'000.-- TTC au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 08.03.331 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif", de 2012 à 2021.

Mme Grandjean-Kyburz remercie les participants de ce vote favorable. Par souci de transparence, elle souhaite attirer l'attention du Conseil municipal sur deux détails relatifs aux finitions techniques. Premièrement, les stores seront renouvelés avec du matériel indéchirable. Deuxièmement, le bon fonctionnement de ces stores extérieurs est actuellement gêné par le volume de plantes qui se trouvent dans des bacs situés à l'extérieur de la salle communale. Ces bacs seront remodelés en privilégiant de nouvelles plantations composées d'essences indigènes en station.

4.6 Réfection de la toiture-terrasse surplombant les locaux abritant la garderie "le Petit Manège": Vote du crédit d'investissement et de financement pour un montant de CHF 340'200.-- TTC.

Le Président passe la parole à Mme Garcia, présidente de la commission Bâtiments-Constructions.

Mme Garcia explique que l'autorisation de construire relative au projet dit "Maison de la Gradelle" englobant le Petit Manège a fait l'objet d'un recours. Le Tribunal a déclaré recevable la requête formée par la commune de retrait de l'effet suspensif pour les locaux abritant le Petit Manège. La toiture-terrasse de cette garderie située au pied de la tour de la Gradelle, suite à de nombreuses infiltrations, est dans un très mauvais état et n'est plus étanche. Il s'agit de profiter maintenant de la période estivale pour l'étancher et l'isoler par un système de dalles jardin, tout en préservant le dessin original de cette toiture-terrasse surplombant les locaux abritant la garderie du Petit Manège. Depuis la tour, la vue sur la terrasse sera identique. Les fissures seront traitées et il ne restera que les travaux intérieurs à réaliser plus tard. L'idée est de mettre en soumission les travaux le 30 juin au plus tard, afin de les effectuer en juillet et août pour que le jardin d'enfants soit à nouveau opérationnel pour la rentrée scolaire. Elle réitère que le crédit d'investissement et de financement pour un montant de CHF 340'200.-- TTC a été préavisé favorablement et à l'unanimité par la commission Bâtiments-constructions.

Le Président ouvre la discussion.

M. Perrin n'a pas pu participer aux dernières commissions; il ne connaissait donc pas ce sujet. Il est favorable à la réfection de la toiture du Petit Manège. Il a toutefois été surpris de constater que l'on avait réalisé récemment des travaux d'étanchéité pour environ CHF 30'000.-- et que cette dernière va maintenant être démolie. Il trouve cela ridicule. M. Perrin est également surpris que l'apparition des fissures et les points d'interrogation relatifs à la carbonatation soient évoqués seulement maintenant. Il trouve étonnant que des bureaux spécialisés n'aient pas été contactés plus tôt pour aborder cette problématique. C'est un montant conséquent, aussi, M. Perrin espère qu'il permettra d'assurer la stabilité à moyen terme de l'ouvrage en question.

Le Président passe la parole à Mme Salerno, présidente de la commission Finances.

Mme Salerno indique que la commission Finances, en sa séance du 2 mai, a préavisé favorablement ce crédit, ceci à l'unanimité, soit par 7 voix pour. Ce montant sera amorti sur une période comprise entre 2012 et 2031.

Mme Sobanek demande si des travaux sont actuellement en cours sur le toit.

M. Walpen pense que Mme Sobanek a été mal informée. Il n'y a pas de travaux en cours; mais des barrières ont été posées pour éviter que la situation ne s'aggrave.

M. Spinelli remarque à l'intention de M. Perrin que l'étanchéité posée sur cette toiture était une étanchéité monocouche provisoire. Cette dernière n'a pas la capacité

.../...

technique de durer plus longtemps. Pour ce qui est de la qualité de l'isolation, un matériau de bonne qualité a été choisi.

M. Perrin le remercie de ces informations. Il souligne néanmoins que la remarque relative aux travaux concernait l'étanchéité provisoire. Il tient à relever que ce bâtiment contenait des gouttières depuis trois ou cinq ans, les bidons se déplaçaient dans les couloirs et les locaux. On n'était donc pas à six mois près lorsqu'on a décidé de réaliser une étanchéité provisoire. Il est surpris que l'on ait dépensé tout cet argent ayant pris connaissance du fait que tout le fond était dégradé et qu'il existait des problèmes de carbonatation. Il espère que l'étude concernant la carbonatation a été faite de façon très sérieuse, car ce problème n'est pas sans importance.

Mme Othenin-Girard rappelle qu'à deux reprises, il y a eu des pluies diluviales durant le week-end et que les enfants n'ont pas pu être reçus le lundi. La première fois, des sceaux ont été employés, puis il a été décidé d'entreprendre ce qui était nécessaire pour permettre à 22 enfants d'aller à l'école jusqu'au mois de juin.

M. Fassbind relève qu'il a été mentionné que la construction était relativement chère, parce qu'il a été exigé de reconstruire à l'identique, ce qui s'avère beaucoup plus onéreux que si l'on utilise des matériaux modernes. Une fois de plus, la Commission des monuments et des sites (CMNS) exige des aménagements difficiles à financer.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

REFECTION DE LA TOITURE – TERRASSE SURPLOMBANT LES LOCAUX
ABRITANT LA GARDERIE "LE PETIT MANEGE" : VOTE DU CREDIT
D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 340'200 -- TTC)

Vu les articles 30, lettre a, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu le préavis favorable émis par 4 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Bâtiments-constructions lors de sa séance du 20 avril 2011 -

Vu le préavis favorable émis par 7 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Finances lors de sa séance du 2 mai 2011 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, par **20 voix pour et 1 abstention**,

DECIDE d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de CHF 340'200.-- TTC pour couvrir les travaux de réfection de la toiture – terrasse surplombant les locaux abritant la garderie "Le Petit Manège";

de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;

d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement des travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale;

d'amortir la dépense nette prévue de CHF 340'200.-- TTC au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 08.09.331 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif", de 2012 à 2031.

4.7 Demande de subvention supplémentaire pour un montant CHF 30'000.-- suite à la demande pour la ludothèque de l'association "Le coffre à jouets" d'un budget 2011 remanié

Le Président passe la parole à Mme Tiercy, présidente de la commission Petite enfance-Jeunesse.

Mme Tiercy informe que contrairement à ce qui est indiqué dans l'exposé des motifs, le budget de fonctionnement communal a bien prévu l'attribution de CHF 47'000.-- en faveur du Centre de Rencontres et de Loisirs de Chêne-Bougeries pour la ludothèque qui aujourd'hui ne se trouve plus dans les locaux du Centre de loisirs, mais à la Gradelle. La commission Petite enfance-Jeunesse a soutenu cette demande de crédit budgétaire supplémentaire comme elle a toujours soutenu cette ludothèque, devenue aujourd'hui une association, "Le coffre à jouets". Son désir d'augmentation des horaires d'ouverture est normal. Pour que les ludothécaires puissent suivre une formation professionnelle; cette ludothèque a demandé un crédit supplémentaire accepté par huit voix pour, soit à l'unanimité des membres de la commission Petite enfance-Jeunesse.

Le Président passe la parole à Mme Salerno, présidente de la commission Finances.

Mme Salerno indique que la commission Finances a préavisé favorablement cette demande, par 8 voix pour, soit à l'unanimité, et ceci sans remarques particulières.

Le Président passe la parole à Mme Grandjean-Kyburz, maire, en charge du dicastère Petite enfance-jeunesse.

Mme Grandjean-Kyburz, maire, indique que depuis son déménagement, la ludothèque est bien mieux fréquentée. Il semble nécessaire d'élargir les horaires d'ouverture, ce qui demande une augmentation du salaire des ludothécaires.

Le Président ouvre la discussion.

M. Gailland précise, concernant l'exposé des motifs, qu'au moment de l'élaboration du budget de fonctionnement communal 2011, la ludothèque se trouvait bel et bien dans les locaux mis à disposition du Centre de Rencontres et de Loisirs.

.../...

Mme Bauduccio-Deluc aimerait savoir combien de ludothécaires travaillent dans cet établissement.

Mme Deruaz-Lombard répond qu'il s'agit de deux ludothécaires et d'aides. Il y a en réalité un poste et demi, occupé par deux personnes diplômées, ainsi que des personnes en formation et de nombreux bénévoles.

M. Reverdin remercie le Conseil administratif d'avoir saisi l'occasion de louer de nouveaux locaux, ce qui a permis à la ludothèque de prendre son envol.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

**DEMANDE DE SUBVENTION SUPPLEMENTAIRE (CHF 30'000.--) SUITE A LA
REMISE PAR L'ASSOCIATION DE LA LUDOTHEQUE "LE COFFRE A
JOUETS" D'UN BUDGET 2011 REMANIE**

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre d de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu le préavis favorable émis par 6 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Petite enfance-jeunesse lors de sa séance du 28 mars 2011 -

Vu le préavis favorable émis par 8 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Finances lors de sa séance du 4 avril 2011 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, par **21 voix pour, soit à l'unanimité,**
DECIDE

1. d'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire 2011 de CHF 30'000.-- destiné à l'octroi d'une subvention supplémentaire à l'association de la ludothèque "Le Coffre à Jouets";
2. de comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement de l'année 2011 de la commune de Chêne-Bougeries sous le N° 35.0400.365.07 "Subventions Ludothèque";
3. de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus.

4.8 Publication par les Editions Chênoises de l'ouvrage intitulé provisoirement "Lieux de passage" : Vote d'un crédit d'investissement et de financement de CHF 35'000.-- TTC

Le Président passe la parole à Mme Othenin-Girard, présidente de la commission Culture.

Mme Othenin-Girard indique que la commission a reçu des représentants des Editions Chênoises qui ont proposé un ouvrage intitulé "*Lieux de passage*". L'assemblée générale des Éditions Chênoises a eu lieu le 11 mai, et les trois communes ont accepté de participer au financement de cet ouvrage à paraître au mois de septembre, soit pour la rentrée littéraire. Elle note que chaque commune apportera la même somme.

Le Président passe la parole à Mme Salerno, Présidente de la commission Finances.

Mme Salerno rappelle que lors de sa séance du 2 mai, la commission Finances s'est interrogée sur la pertinence d'un tel investissement. L'intérêt culturel, social et didactique a été reconnu et admis par la majorité des membres de la commission qui l'a préavisé par 6 voix pour et 1 voix contre.

Le Président passe la parole à Mme Grandjean-Kyburz, maire, en charge du dicastère de la Culture.

Mme Grandjean-Kyburz souligne à l'intention des membres du Conseil municipal que les Editions Chênoises décernent régulièrement un prix littéraire. Pour le reste, "*Lieux de passage*" serait un ouvrage semblable à celui intitulé "Le Chalet dans tous ses états". Le chef de projet est M. Pierre Monnoyeur, historien; il coordonne l'équipe rédactionnelle composée de M. Yves Bischofberger, historien du paysage, Mme Isabelle Brunier, historienne, M. Bénédict Frommel, historien et M. Enis Arikok, architecte. L'ouvrage abordera les chemins historiques et la toponymie chênoise, les cafés et cabarets aux Trois-Chêne, le temple, l'église, le tram, le train, les politiques de lotissement, le développement urbain moderne, les voitures et l'architecture, le CEVA et les enjeux de la ville, entre autres. Cet ouvrage sortira au printemps 2012.

Le Présidente ouvre la discussion.

M. Favarger note que toutes les informations ont été fournies sur l'avancement de ce projet de livre lors de l'Assemblée générale citée. Il a lu l'exposé fait par le président de l'association. M. Favarger pense qu'il faudra, si le projet est accepté, assurer un maximum de publicité à cet ouvrage.

M. Perrin a pris connaissance de ce dossier. Ce livre lui paraît très intéressant et il note que jusqu'à présent, toutes les éditions étaient parfaites. En revanche, les jugements concernant le CEVA auront lieu fin mai, aussi, il trouve un peu précipité de parler du projet CEVA.

M. Favarger répond que l'ouvrage est encore un projet dont le titre n'est même pas certain.

Mme Deruaz-Lombard observe qu'il n'est pas question du goulet de Chêne-Bougeries mais de celui du passage de la douane à Moillesullaz en 1850. Ce goulet posait déjà problème !

Mme Sobanek rappelle qu'il avait été décidé qu'il ne serait plus question de "goulet", car ce terme fait appel à une vision centrée sur l'automobile. Il a été décidé de parler

.../...

de village renaissant, ce qui donne un aspect positif à cette configuration architecturale.

Mme Deruaz-Lombard rappelle qu'à cette époque, il ne s'agissait pas d'un goulet dû aux automobiles.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de la délibération, sans cacher son émotion puisqu'il s'agit de la dernière qu'il a l'occasion de lire.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

PUBLICATION PAR LES EDITIONS CHENOISES DE L'OUVRAGE INTITULE
PROVISOIUREMENT "LIEUX DE PASSAGE" : VOTE DU CREDIT
D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 35'000.-- TTC, SOIT 1/3
DE CHF 105'000.-- TTC) -

Vu le projet de publication d'un ouvrage provisoirement intitulé "Lieux de Passage" présenté lors de l'Assemblée générale des Editions Chênoises du 20 mai 2010 -

Vu les articles 30, lettre a, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu le préavis favorable émis par 5 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Culture lors de sa séance du 16 mars 2011 -

Vu le préavis favorable émis par 6 voix pour et 1 voix contre, par la commission Finances lors de sa séance du 2 mai 2011 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, par **21 voix pour, soit à l'unanimité**,

DECIDE d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de CHF 35'000.-- TTC destiné à la publication par les Editions Chênoises de l'ouvrage intitulé provisoirement "Lieux de Passage";

de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;

d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement des travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale;

d'amortir la dépense nette prévue de CHF 35'000.-- TTC au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 30.12.331 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif", de 2012 à 2016.

5) Présentation par la maire du rapport administratif pour l'année 2010

Le Président passe la parole à Mme Grandjean-Kyburz.

Mme Grandjean-Kyburz présente le rapport du Conseil administratif.

Mesdames et Messieurs,

Conformément à l'article 48, lettre e) LAC, un rapport administratif annuel doit être présenté au Conseil municipal par le Conseil administratif, et transmis, le moment venu au Service de surveillance des communes.

Nous vous rappelons que la période administrative relatée va du 1er juin 2010 au 31 mai 2011, à l'exception du compte rendu financier, lequel suit l'exercice fiscal.

Ainsi, il est de coutume de vous présenter, lors de la séance du mois de mai, la structure dudit rapport d'activité de notre commune.

Suite aux discussions survenues l'an dernier, par souci d'économie et d'écologie, il a été décidé, pour cette édition 2011, de réaliser un rapport numérique, lequel sera mis en ligne sur le site Internet communal. Ce rapport sera toutefois imprimable dans son entier ou par chapitre, en version PDF, et quelques exemplaires seront disponibles en mairie ou sur commande. Une communication l'annoncera dans l'édition du mois de septembre du journal Le Chênois.

La structure dudit rapport se composera de cinq parties, à savoir : Politique, Activités, Urbanisme, Ressources humaines, Finances, en mettant l'accent sur les activités réalisées durant cette période, à savoir, entre autres :

- Gestion des patrimoines
- Prévention et sécurité
- Mobilités
- Petite enfance et écoles
- Culture
- Action sociale et Aide au développement
- Sports et loisirs
- Communication
- Etat civil

6) Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal

Le Président rappelle que la commission Urbanisme s'est déjà exprimée. Il demande s'il y a des informations de la part d'autres commissions.

Mme Sobanek note que la commission Affaires sociales-prévention a reçu lors de sa dernière séance l'association Pro Filia qui s'occupe notamment de l'accueil en gare. L'accueil en gare couvre l'accompagnement des personnes confrontées à un handicap

.../...

physique ou l'aide aux enfants afin que ces derniers retrouvent le bon train. L'activité de l'association est importante, la commission la soutient. La commission va recevoir lors d'une prochaine séance la société Radix qui s'occupe, entre autres, de promouvoir la santé communautaire.

Le Président informe le Conseil municipal, en tant que président de la commission Mobilités-Nature-Environnement, que cette commission a traité de la question du collectif privé ou public du secteur de la route Jean-Jacques Rigaud. La réalisation du PLQ Jean-Jacques Rigaud, sur lequel la commune de Chêne-Bougeries est actrice en tant que propriétaire d'une partie des terrains, implique un déplacement du collecteur. La commission a traité lors de sa dernière séance des travaux qui seront à effectuer avec une rétrocession de la part de l'État. Une autre séance est prévue à ce sujet avant la fin de la législature.

7) Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations

Le Président indique que le Conseil municipal a été saisi d'un projet de résolution pour la mise en valeur des produits agricoles de proximité. Ce projet de résolution a été transmis à tous par courrier électronique. Il prie son auteur d'en donner lecture.

M. Reverdin donne lecture dudit projet de résolution.

Projet de résolution pour une mise en valeur des produits agricoles de proximité

Considérant :

- Les volontés politiques d'adhérer à un concept de développement durable, traduit dans certaines communes par un agenda 21 communal
- Les principes de souveraineté et de sécurité alimentaires, indissociables d'une vision à long terme de notre société
- L'importance pour l'être humain de réapprendre à se nourrir correctement et en adéquation avec les cycles naturels
- La pollution engendrée inutilement par des transports de nourriture à travers le monde

**Invite les autorités exécutives communales
à mettre en place une politique active de consommation des produits agricoles de proximité**

Exposé des motifs :

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

A l'heure de la globalisation des marchés agricoles, les aliments que nous consommons ont souvent parcourus des milliers de kilomètres avant d'arriver dans nos assiettes. Cette politique contribue inutilement aux émissions de CO₂. De surcroît, elle cautionne parfois des modes de productions catastrophiques en matière environnementale et sociale. C'est ainsi qu'en achetant un kilo de tomates provenant du Sud de l'Europe ou d'Afrique du Nord, on transporte, sur des milliers de kilomètres 9 dl d'eau, à grand renfort d'énergie fossile. De surcroît on « pille » ainsi les réserves hydriques de pays arides pour amener de l'eau en Suisse, château d'eau de l'Europe ! La consommation de produits agricoles de proximité permet aux collectivités publiques de mettre en œuvre quelques valeurs bien « terriennes » et de contribuer de manière concrète au concept de développement durable qu'elles appellent souvent de leurs vœux. Depuis des temps mémoriaux l'agriculture locale a forgé le

paysage de notre campagne et donné corps aux actuels villages. Elle est le garante d'un cadre de vie de qualité indispensable au bien-être des citoyens genevois. Elle a eu pour mission de nourrir « la Ville » ; durant la dernière guerre mondiale, elle a permis à ses habitants de ne pas souffrir de la faim. Bien avant l'engouement pour les grandes surfaces, les paysans étaient chargés d'alimenter les marchés de quartier établissant ainsi un dialogue direct avec la population citadine. Aujourd'hui, certains enfants demeurent persuadés que les vaches produisent elles-mêmes des briques de lait et beaucoup d'adultes ignorent que les fraises ne mûrissent pas en janvier. On peut vivre avec ce constat, mais on peut également saisir l'opportunité de se réapproprier le droit de choisir son alimentation. Cette dernière est, rappelons-le, vitale pour l'espèce humaine au même titre que l'air ou l'eau. Depuis plusieurs années, les agriculteurs genevois ont mis l'accent sur des productions de haute qualité, qui répondent aux exigences et à la demande des consommateurs locaux. Ces efforts sont notamment traduits par l'adoption de la marque *Genève Région Terre-Avenir*, qui garanti aux consommateurs, outre une traçabilité complète, des produits de qualité élaborés dans le respect de strictes conditions environnementales et sociales. L'agriculture genevoise cultive 10'500 hectares sur le territoire du canton de Genève. Elle emploie 1'800 salariés, procure du travail et fait vivre 450 familles paysannes et génère quelques 2'200 emplois induits en amont et en aval du secteur.

Nous vous proposons de faire un pas dans cette direction en intégrant dans votre gestion communale quelques actions concrètes :

Restaurants scolaires et/ou cafétérias communales.

Des garanties doivent être offertes aux usagers quant à la qualité des repas servis et à la provenance des produits. Nous vous proposons de favoriser les aliments porteurs de la marque certifiée *Genève Région Terre-Avenir* (GRTA) dans vos établissements. Plus d'information sous :

http://etat.geneve.ch/dt/agriculture/label_genevois_grta-775-3995-9790.html

Un certain nombre de communes ont déjà instauré dans leurs restaurants le label « fourchette verte ». Ce label est synonyme de restauration de qualité et de promotion de la santé. Ces deux labels peuvent aisément se compléter.

Repas et/ou réceptions organisées par la commune

Favoriser des traiteurs offrant des garanties d'utilisation de produits genevois et offrir un vin genevois à ses hôtes est une certitude de leur ravir le palais ! Par ailleurs, savez-vous qu'il faut environ 2 litres de pétrole pour qu'un litre de jus d'orange arrive sur votre table ? Pourquoi ne pas servir du jus de pommes genevois ? Diététiquement, remplacer les chips et cacahuètes par des légumes ou de la charcuterie ne peut-être que profitable ! Par ailleurs, un certain nombre d'agriculteurs genevois peuvent vous proposer en vente directe un assortiment de produits variés et de qualité. Le site internet de l'OPAGE (office des produits agricoles genevois) vous renseignera :

<http://www.opage.ch/>

Distributeur à lait

Déjà testés dans certaines communes, ces distributeurs alimentés par un lait genevois entier et pasteurisé vendu par les Laiteries Réunies rencontrent un franc succès auprès des habitants. Pour certains c'est se remémorer leur enfance lorsque l'on se rendait à la laiterie du village muni du pot à lait... pour d'autres, c'est agir éthiquement et concrètement pour soutenir ce secteur d'activé mis à mal ces dernières années !

Demande de lots ou de dons, cadeaux...

Une autre manière de soutenir l'agriculture genevoise est de répondre aux nombreuses sollicitations d'association par des dons « produits agricoles genevois ». Cela peut se décliner sous forme de cartons de vins, pots de miels, fleurs, paniers garnis...

Comme vous pouvez le lire, il y a mille et une manières de mettre en valeur les produits agricoles genevois et participer de cette façon au maintien d'une agriculture de proximité garante d'une souveraineté alimentaire offerte à chacun.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions de bien vouloir accepter cette résolution.

M. Reverdin observe que pour son dernier tour de piste, le groupe Avenir Chênois a le plaisir de présenter ce projet de résolution pour une mise en valeur des produits agricoles de proximité. Les commissaires ont reçu copie de ce projet, rédigé par AgriGenève, mais le groupe Avenir Chênois partage l'ensemble des considérants et soumet donc ce projet qui invite les autorités exécutives communales à mettre en place une politique active de consommation des produits agricoles de proximité. Vu que l'exposé des motifs est clair, M. Reverdin souhaite simplement rappeler que le texte proposé engage à une décision de principe; ce projet de résolution ayant un sens assez large et relevant d'un engagement que la commune prendrait dans cette direction. À la lumière du débat animé autour de la votation des Cherpines, il semble que cette question touche de plus en plus l'ensemble des communes. Chêne-Bougeries a toujours attaché beaucoup d'importance au maintien de l'environnement et aux traditions locales et alimentaires. Cette résolution reprend des décisions de principe et devrait être convertie ensuite par le Conseil administratif en actions concrètes. M. Reverdin n'a pas d'inquiétudes à ce sujet, car les actions concrètes sont déjà bien engagées. La commune utilise déjà régulièrement ce genre de produits pour ses buffets lors de manifestations et réceptions. Il s'agit de concrétiser ce qui existe déjà de manière latente et de lui donner une forme plus pérenne. Le groupe Avenir Chênois espère que le Conseil municipal partagera ses préoccupations.

M. Spinelli communique que les Verts de Chêne-Bougeries approuveront très largement ce projet de résolution, car elle va dans le sens d'un sentiment qui se généralise. Quand on constate certaines aberrations dans les étals des supermarchés, on a envie que la commune dans laquelle on vit donne un signal qui va dans le sens de ce projet de résolution.

M. Favarger indique que les Socialistes de Chêne-Bougeries sont également favorables à ce projet, ils espèrent que la résolution sera acceptée par tous.

Le Président transmet momentanément la présidence pour une intervention à titre personnel.

Il précise, dans le cadre de cette résolution qu'il soutient de cœur, qu'il y a eu deux sites d'activité agricole à Chêne-Bougeries, les parcelles Lombard et Grosjean. La question de la souveraineté alimentaire se pose aussi près de chez nous en relation avec des enjeux d'aménagement du territoire. Il faut peut-être se demander dans quelle mesure il y a un intérêt public à consommer localement, mais aussi à produire localement. Cette question pourrait être posée par le futur Conseil municipal.

M. Perrin remercie M. Reverdin, son intervention correspond au chemin qu'il préconise depuis plusieurs années : travailler avec les produits locaux de saison. Pour y arriver, il est nécessaire de conserver des terres agricoles de valeur dans tout le territoire suisse et consommer ces produits.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix le projet de résolution :

- Le projet de résolution est accepté par 20 voix pour et 1 abstention.

Le Président indique que le vote sera également transmis aux rédacteurs de cette résolution pour information.

Mme Sobanek est très heureuse de voir que cette dernière résolution du groupe Avenir Chênois a été couronnée d'un pareil succès. Elle rappelle le petit mot publié dans *le Chênois* pour dire adieu au groupe Avenir Chênois. Elle regrette que ce groupe ne siègera plus dans cette enceinte. Elle remercie vivement ses membres de leur participation, extrêmement positive aux travaux du Conseil municipal, et leur souhaite bon vent pour la suite.

Mme Othenin-Girard remercie le Président. Elle a un message avant de quitter le Conseil municipal après vingt ans d'engagement politique communal. Elle est heureuse de voir arriver de jeunes élus, du moins au sein de certains groupes. Pour eux et pour ceux qui poursuivent leur mandat, elle donne lecture de quelques conseils en sa qualité de doyenne :

"Respecter ses collègues et si critique il y a, s'empresser de répondre de façon constructive et réaliste en recherchant un consensus digne de notre système démocratique. La critique, la déstabilisation et les contre-vérités, en politique, tant en campagne électorale qu'autour de la table du Conseil municipal, ne sont pas respectables. Je souhaite pour tous un bon travail dans un esprit positif et de considération de ses collègues. En se rappelant que le mandat d'élu municipal est un service rendu à l'ensemble de la population de Chêne-Bougeries et non un siège permettant de défendre son jardin personnel ou ses intérêts particuliers. Continuez de soutenir la culture qui me tient tant à cœur et qui est devenue partie intégrante de notre action en faveur de la population de notre ville. Comme l'a dit Vincent Thévenaz en recevant le Mérite chênois, «la culture ne sert qu'à procurer du plaisir».

Je vous souhaite, chers collègues, quatre ans de plaisir."

Le Président a le sentiment que ce point concernera plutôt des prises de congé. Il demande s'il y a des questions écrites ou orales, des propositions ou informations qui ne constituent pas des prises de congé.

M. Perrin tient à relever un point lié à la maison de la Gradelle. La Constitution de la République et Canton de Genève stipule en son article 1 du titre 1 :

[.....]

²*"La souveraineté réside dans le peuple; tous les pouvoirs politiques et toutes les fonctions publiques ne sont qu'une délégation de sa suprême autorité.*

³*Le peuple se compose de l'ensemble des citoyens.*

⁴*La forme du gouvernement est une démocratie représentative."*

À la lecture de ce passage, M. Perrin constate que le peuple ne représente pas grand-chose pour certains, ce qu'il trouve dommage. Il trouve aussi regrettable que l'autorité prenne des avocats pour prendre position contre le peuple. Deuxièmement, M. Perrin se réfère à l'article 10B relatif au Droit au logement de cette même Constitution :

¹³ A cette fin, dans les limites du droit fédéral, ils mènent une politique sociale du logement, notamment par :

- a) la lutte contre la spéculation foncière;
- b) la construction et le subventionnement de logements avec priorité aux habitations à bas loyers;
- c) une politique active d'acquisition de terrains;
- d) l'octroi de droits de superficie à des organes désireux de construire des logements sociaux et ne poursuivant pas de but lucratif."

M. Perrin a le sentiment que les lettres c et d) de cet alinéa correspondent en tous points à la problématique des immeubles du chemin De-La-Montagne. Or, il constate que le projet de surélévation ne constitue qu'un combat pour gagner de l'argent. Il rappelle, pour finir, la charte du respect signée en 2004. M. Perrin pense que certaines personnes ont oublié leurs engagements, il espère que les années à venir seront plus sereines et exemptes de prises de position autoritaires et sournoises de la part des autorités. Il remercie les commissaires de leur attention.

Mme Sobanek a une question à l'intention de M. Walpen concernant le refus d'utiliser le droit de préemption communal concernant une parcelle située à Grange-Canal. Elle demande, vu que l'intérêt public de construire des logements est très pressant, si la commune a le droit de baisser le prix ou demander un autre prix que le prix courant. Elle demande s'il existe, par exemple, des possibilités d'intervenir en s'associant à l'État de Genève ou à des fondations.

M. Walpen répond que l'État a renoncé à ses droits de préemption; or la commune vient en subsidiarité à l'État.

Mme Sobanek a une autre question concernant la requête de construire relative à une antenne de téléphonie mobile sur l'immeuble situé du 9, chemin du Pont-de-Ville.

M. Walpen dit avoir déjà donné la réponse. Il réitère que le Conseil administratif a préavisé défavorablement cette demande.

Mme Sobanek a souhaité poser la question pour que la réponse figure au procès-verbal.

M. Spinelli demande à Mme Sobanek si elle a proposé que la commune fasse usage de son droit de préemption en sous-évaluant un bien pour obtenir à bas prix. Pour lui, cela s'appelle de l'expropriation.

Mme Sobanek a simplement demandé si une telle approche serait légalement envisageable.

Mme Hunkeler-Dyla explique qu'il ne s'agit pas d'une parcelle vide, elle comporte un bâtiment où est installée une banque. Il n'y a donc aucun intérêt à acheter.

M. Favarger souligne en ce qui concerne un achat inférieur au prix du marché que la presse s'est fait l'écho de transactions de ce genre-là dans le périmètre de la gare de

.../...

Chêne-Bourg. Une propriété risque d'être préemptée par l'État à deux tiers du prix demandé. Visiblement, le mécanisme est possible.

Le Président se souvient d'un cas où le Conseil municipal avait refusé d'exercer son droit de préemption en 2000.

M. Naggar souhaiterait terminer cette séance du Conseil municipal sur une note positive et pétillante. Au nom du parti Libéral, il invite tous les participants à un verre de champagne. Cette verrée sera l'occasion de remercier tous les conseillers municipaux et administratifs et les collaborateurs de la municipalité pour leur excellent travail, leur intérêt pour la chose publique, et de souhaiter aux nouveaux arrivants de pouvoir travailler dans la même atmosphère (quoi qu'on en dise, M. Naggar l'a trouvée extraordinaire), dans un esprit constructif, en maintenant un respect mutuel, et dans la sérénité que la dernière législature a connue, 99% du temps. À titre personnel, il remercie ses collègues d'avoir maintenu ses neurones et de les avoir empêchées de tomber dans un état de délabrement total pendant au moins 4 ans.

M. Locher ajoute que le groupe Libéral tient à remercier et féliciter Mme Grandjean-Kyburz et M. Walpen pour la qualité du travail qu'ils ont accompli au service de la collectivité tout au long de la législature. Le maintien du cap de Mme Grandjean-Kyburz lui aura permis d'asseoir fermement l'action sociale et culturelle de la commune tout en persévérant dans le soutien et la restructuration des institutions pour la jeunesse. Grâce aux compétences de M. Walpen, les comptes communaux ont été très bien maîtrisés. L'ouverture et la transparence desdits comptes ont été unanimement saluées. M. Locher le remercie vivement. De plus, ses contacts tant au niveau de l'administration cantonale qu'au sein du Grand Conseil lui auront permis une gestion territoriale avisée, que ses compétences ont permis d'orienter dans une perspective cohérente. Enfin, le groupe Libéral tient à saluer l'action de M. Biedermann. Ses qualités seront décrites et précisées par le groupe Radical.

Mme Garcia souhaite au nom du groupe Radical remercier M. Biedermann, malheureusement absent, pour tout le travail qu'il a accompli pendant 36 ans en tant que conseiller municipal et pendant 8 ans en tant que conseiller administratif. M. Biedermann connaissait parfaitement sa commune et s'est engagé pour Chêne-Bougeries comme un chef d'entreprise avec compétence et grand engagement. Parfois un peu impatient, M. Biedermann avait à cœur que les projets aboutissent et ceci dans les meilleurs délais. En tant que présidente de la commission Bâtiments-constructions, elle a eu beaucoup de plaisir à travailler avec lui. Elle regrette de prononcer ces mots en son absence. En effet, M. Biedermann est en voyage pour étudier les constructions en bois en Finlande et du côté de Saint-Pétersbourg. C'est la ville préférée de Mme Garcia, elle comprend donc que M. Biedermann ait choisi de faire ce voyage plutôt que d'assister à son dernier Conseil municipal. Elle ajoute que le groupe Radical a toujours été fasciné par M. Walpen et Mme Grandjean-Kyburz pour leurs compétences.

M. Reverdin donne lecture de sa prise de congé.

"Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,
Chers collègues,

Nous voici arrivés au dernier Conseil municipal de cette législature. Ainsi que vous le savez, j'ai pour des raisons familiales décidé de ne pas me représenter pour un nouveau mandat.

C'est donc ce soir que je vais prendre congé de la plupart d'entre vous, et je voudrais vous remercier pour ces quatre ans écoulés. J'ai eu beaucoup de plaisir à travailler avec chacun et, je dois le confesser, j'ai trouvé dans ce conseil beaucoup plus d'authenticité et de sincérité que je ne le craignais.

Nous avons pu généralement échanger librement nos points de vue, dans une ambiance conviviale, et en dehors de quelques cas particuliers dont vous vous souvenez tous, faire avancer nos dossiers vers un résultat profitable pour la commune et les communiers.

Je souhaite à ceux qui auront la charge de la prochaine législature autant de convivialité que nous en avons eue. La situation sera certainement un peu différente, mais je ne vois a priori aucune fatalité qui la rende particulièrement invivable. Il sera par contre utile et nécessaire d'intensifier le dialogue et la préparation des décisions entre certains groupes, pour éviter de se laisser placer en situation d'arbitrage.

J'aurais pour ma part pu trouver un intérêt évident dans ce travail de médiation, et j'en regretterais probablement certains aspects. Mais j'ai une grande confiance en ceux qui sont choisis pour le piloter et je leur souhaite de pouvoir faire de cette législature qui arrive une réussite.

Enfin, sachant que nous nous reverrons à de multiples occasions, et n'étant pas très doué pour les départs, je vous souhaite à tous pour l'instant un très bel été."

Mme Bauduccio-Deluc donne lecture de sa prise de congé.

"C'est avec émotion que le groupe Avenir Chênois prend congé ce soir. Frédéric et moi-même avons eu beaucoup de plaisir à siéger parmi vous. Nous avons énormément appris pendant cette législature et c'est avec un pincement de cœur que nous vous souhaitons pour la prochaine législature bon vent."

Le Président dit le plaisir qu'il a eu à siéger au Conseil municipal. Il tient à s'adresser plus particulièrement à ceux qui s'en vont. Il a eu avec Mme Othenin-Girard plus de désaccords encore qu'elle ne l'imagine, mais il trouve qu'elle a accompli un travail extraordinaire au niveau de la culture. Elle a forgé avec Mme Grandjean-Kyburz un tandem tout à fait performant du point de vue de la visibilité de Chêne-Bougeries. M. Liberek a souvent surpris le Président, n'étant pas toujours là où on l'attendait. Il a fourni un travail de très grande qualité sur la question de la vidéosurveillance. Son rapport était excellent. Concernant le "rayon laser des finances", Mme Salerno, le Président souligne qu'en dépit des discussions à n'en plus finir, le Conseil municipal va beaucoup la regretter. C'était pour lui un privilège de siéger avec elle dans un Conseil municipal. Les finances ne sont pas données à tout le monde. Le Président observe que Mme Deruaz-Lombard s'est investie à Chêne-Bougeries par tradition familiale et par engagement pour la collectivité. Il regrettera son départ. Mme Bauer-Ribaux est restée discrète, mais a toujours été bienveillante et présente. La culture encyclopédique de M. Florinetti l'a passionné. Il a eu avec lui des conversations

.../...

magnifiques et il peine à imaginer la salle sans sa présence. M. Naggar a, quant à lui, produit des textes inouïs. Il conseille vivement les œuvres complètes de M. Naggar. Le Président a appris à connaître Frédéric Reverdin avec beaucoup de plaisir. Il a apporté une intégrité et une manière de voir les choses tout à fait atypique et indépendante. M. Reverdin n'a pas hésité à tenir tête à certains avec son franc-parler. Avenir Chênois a été plus indépendant dans cette législature que dans toutes celles qui ont précédé. M. Reverdin a mis beaucoup d'efforts, de temps et de passion dans son groupe. La lettre publiée par M. Reverdin dans *Le Chênois* a fendu le cœur de M. Karr, il le remercie de son soutien. Sa présence lui manquera. En ce qui concerne M. Rivoire, le Président souligne ces quarante ans d'engagement, ce qui est unique dans le Canton. M. Rivoire est encore vert après quarante ans. Il ne connaît pas l'âge de ses artères, mais lui donne encore vingt ans pour qu'il enrichisse la commune de ses connaissances, son bagage, sa finesse et son regard sur les affaires communales. Il le remercie chaleureusement pour son engagement au service de Chêne-Bougeries.

M. Rivoire donne lecture de sa prise de congé.

"Monsieur le Président du Conseil municipal,

Permettez-moi de vous remercier de vos aimables paroles et de vos précieux souvenirs.

Transmettez, je vous prie, mes remerciements au personnel communal que j'ai côtoyé pendant de nombreuses années et ma gratitude particulière à notre secrétaire général M. Raphaël Gailland, et à nos deux procès-verbalistes, Mmes Eliane Monnin et Isabelle Caccia, qui ont su transcrire mes propos avec pertinence lors des séances communales.

Mes remerciements les plus intenses, je les adresse à tous mes collègues du Conseil municipal et aux conseillers administratifs qui m'ont supporté, avec mansuétude, pendant de longues années pour certains.

En 1971, j'ai ouvert un livre, avec l'appui de quelques communiers et d'un parti qui m'avait garanti à l'époque ma liberté et la tolérance de mes idées. Ainsi, pendant 40 ans, j'ai profité de ce privilège. Cette liberté et mon désintéressement économique m'ont permis de conserver le bon sens terrien de mes origines jusqu'à aujourd'hui.

Le respect des institutions et procédures m'a toujours assuré le bien-fondé de mes interventions et m'a évité de subir les mouvances humaines. J'ose espérer que cette notion perdurera encore longtemps dans notre commune.

A fin mai, je fermerai un livre de 40 chapitres avec quelques feuillets, mais avant de le fermer à jamais, comme les petits cadeaux entretiennent l'amitié, en qualité de conseiller municipal très attaché à sa commune d'origine, et d'ancien Président de la commission Bâtiments-constructions durant 16 ans, j'ai le plaisir d'offrir à la mairie :

Ce médaillon en bronze de 14 cm, sculpté en 1830 par David d'Angers, artiste émérite, représentant le portrait de Jean-Charles Léonard Sismonde de Sismondi, illustre

.../...

personnage et brillant citoyen de Genève. Ce médaillon rejoindra sans doute la villa Sismondi, bâtiment acquis en 1821 par ce démocrate. En 1991, j'ai participé à l'inauguration après la restauration de ce lieu historique devenu le siège du Conseil municipal de la ville de Chêne-Bougeries.

Par mon côté terrien, suivant la tradition familiale de vivre avec la nature, de mon grand-père pépiniériste installé avant 1900 à la Gradelle, fournisseur alors de marronniers à la commune, de mon père horticulteur, conseiller municipal de 1951-1967, de mon frère, horticulteur et ancien maire, pour mes 40 ans d'activité au sein du Conseil municipal de 1971-2011, je fais don à ma commune d'un arbre :

Chêne indigène "Quercus robur", diamètre de couronne 3-3,5m. - hauteur 4-4,5m.

Sur les conseils de mon ami Jean-Marc Boccard, le choix s'est porté sur un sujet réservé dans la pépinière Boccard SA permettant ainsi d'assurer une excellente reprise dans les terres "Chênoises".

Vive Chêne-Bougeries et merci de votre attention."

Le Président rappelle que M. Biedermann est entré en politique quand lui était encore dans le ventre sa mère. Il rappelle ce fait, non pas pour rappeler son grand âge, mais pour souligner que M. Biedermann lui avait fait remarquer qu'avant sa naissance, M. Karr était déjà opposé à la démolition du village de Chêne-Bougeries ! Il doit louer la grande loyauté de M. Emile Biedermann par rapport à la commune. Dans le cadre des travaux du collège d'experts concernant le devenir du village, les conseillers municipaux s'étaient fixé comme règle d'observer les conclusions des experts. Ses conclusions ne vont pas dans le sens du désir historique de voir démolir et élargi le village de Chêne-Bougeries. Pourtant, M. Biedermann a soutenu le résultat avec une grande loyauté vis-à-vis de la commune. Le Président a la chance de reprendre son bureau et d'être dépositaire d'une série d'éléments sur lesquels il aura travaillé. Il dit son émotion à l'égard de ce passage de témoin et de ce changement de génération.

Enfin, le Président a été épater par M. Walpen. Il se méfiait de lui, mais c'est avec grande émotion qu'il le salue ce soir. La qualité de son travail a beaucoup été louée, et pour le Président ça a été un privilège de siéger avec lui et d'avoir sa guidance en matière de politique de gestion du personnel, financière et d'aménagement du territoire. Il a été d'une loyauté sans faille envers Chêne-Bougeries et a géré le Plan directeur communal de façon remarquable, en fixant les règles du jeu au départ. Le Président espère que la nouvelle législature pourra assurer une continuité au travail que M. Francis Walpen a fourni au cours de ces quatre dernières années.

M. Rico aimeraient particulièrement saluer deux personnes très professionnelles et qui lui ont beaucoup apporté, Mme Salerno et M. Walpen. Il a eu beaucoup de plaisir à travailler avec elles et va les regretter.

Le Président remercie tous et toutes pour le travail au service de la commune et souhaite longue vie à Chêne-Bougeries !

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 22h55.

La secrétaire
du Conseil municipal
M. BAUDUCCIO-DELUC

Le Président
du Conseil municipal
J.-M. KARR

Annexes : - Courrier Assemblée générale ordinaire Croix-Rouge genevoise
- Courrier et flyer comité de l'Association Frédéric Fellay

Chère Madame, Cher Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que notre Assemblée générale ordinaire, se tiendra

Mardi 7 juin 2011 à 18h30
Lieu : Serre de la Croix-Rouge genevoise
Située sur le site de Belle-Idée
2, chemin du Petit Bel-Air - 1225 Chêne-Bourg

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de l'Assemblée générale par Monsieur Guy Mettan, Président
 2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 15 juin 2010
 3. Rapport d'activités de la Croix-Rouge genevoise
 4. Rapport du trésorier et de l'organe de révision
 5. Approbation du rapport du trésorier et de l'organe de révision
 6. Renouvellement du mandat de l'organe de révision
 7. Election de nouveaux membres au sein du Comité
 8. Propositions individuelles (à faire parvenir au moins 10 jours avant la réunion de l'Assemblée)
 9. Divers
- Conférence : Monsieur Bernard Gruson, Directeur général des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), sur le thème : *les HUG et le réseau de soins public et privé, stratégies pour la décennie.*
 - « Grillade » pour tous

Nous serions très heureux de pouvoir compter sur votre participation, aussi nous vous remercions de vous inscrire par courrier, par fax : 022 304.04.18, ou par mail : secretariat@croix-rouge-ge.ch.

Genève, le 6 mai 2011



Eliane BABEL-GUERIN
Directrice



Chêne-Bourg, mai 2011

Association Frédéric Fellay

Au Conseil municipal
de la commune de Chêne-Bougeries
Route de Chêne 136
Case postale 60
1224 Chêne-Bougeries

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le 4 février 2011, l'*ASSOCIATION FRÉDÉRIC FELLAY* a été créée. Cette date n'a pas été choisie au hasard, elle correspond à la disparition, il y a 4 ans, de Frédéric, un jeune homme de la commune de Chêne-Bourg.

Fred était un jeune homme de 20 ans, heureux, prêt à entrer à l'Université en HEC, pratiquant avec talent le volleyball en LNA au Chênois Volleyball Club, amoureux de Jenny et entouré de nombreux copains et amis, quand, en juin 2006, une tumeur cérébrale foudroyante a été diagnostiquée. Opérations, traitements, hospitalisations, souffrances, espoirs, doutes, huit mois de lutte constante pour Fred, sa famille et son amie.

Les trois communes chênoises ont déjà rendu un magnifique hommage à Frédéric en donnant son nom à la salle omnisport du Centre Sportif de Sous-Moulin. Sa famille et ses proches leur en sont très reconnaissants et désirent aujourd'hui, par la création de l'association, à leur tour honorer sa mémoire. Le combat qu'il a livré ne doit pas rester vain.

L'association a la volonté d'aider et de soutenir les jeunes adultes confrontés à cette maladie. Les besoins sont nombreux : recherche médicale, aide aux malades et à leur entourage, amélioration du confort lors d'hospitalisations, par exemple.

Comment va-t-elle s'y prendre ? En faisant appel à la générosité d'un maximum de personnes pour une adhésion à l'*ASSOCIATION FRÉDÉRIC FELLAY*, en sollicitant des donateurs et en organisant des événements et des manifestations diverses. Elle espère ainsi pouvoir apporter sa contribution à la lutte contre cette maladie.

Vous trouvez en annexe un dépliant qui donne toutes les informations concernant l'association. Cette dernière tient à ce que vous ayez connaissance de ce nouvel organisme car elle sera peut-être appelée à vous solliciter pour une collaboration lors de prochaines manifestations.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, les membres fondateurs et les membres du comité de l'*ASSOCIATION FRÉDÉRIC FELLAY* vous adressent, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, leurs salutations distinguées.

ASSOCIATION FRÉDÉRIC FELLAY
Pour le comité :


Marie-Claude Fellay

Association Frédéric Fellay

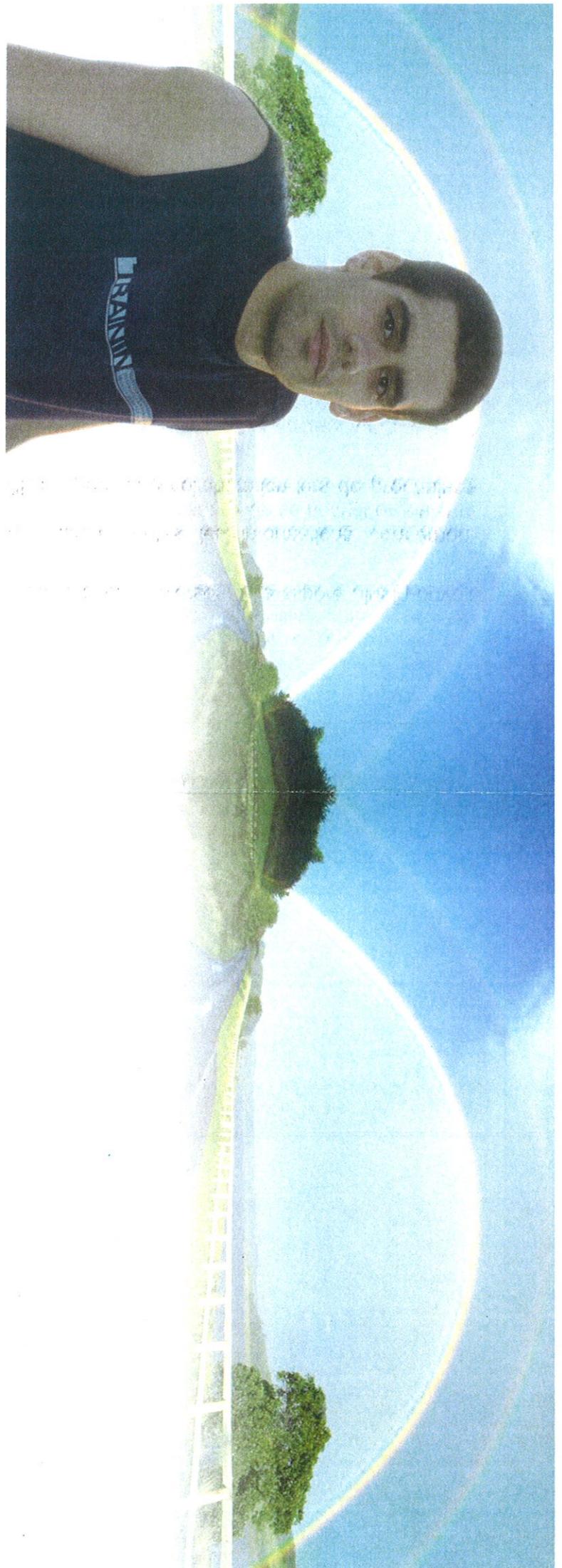


Association Frédéric Fellay
Rue François-Perréard 20
CH-1225 Chêne-Bourg

Rue François-Perréard 20
CH-1225 Chêne-Bourg
+41 (0) 22 349.56.75
contact@associationfredericfellay.ch
www.associationfredericfellay.ch



Affranchir
SVP



LES BUTS DE L'ASSOCIATION

- Soutenir la recherche médicale sur les tumeurs cérébrales.
- Optimiser la qualité de séjour des jeunes adultes hospitalisés atteints d'une tumeur cérébrale.
- Apporter son aide à leur famille dans la mesure de ses moyens.

LES MEMBRES FONDATEURS

FELLAY Marie-Claude
RAMOS Jennifer
FELLAY Bernard
FELLAY Jérôme
SCHALCHER Annelyse
GODEAU Jérôme
FELLAY Jean-Marc
CHÂTELAIN Laurent
ZIMMERLI Jacques
BORRI Christiane
BORRI Giovanni
CORRADO Jean-Pierre
CORRADO Lorette
DUBOULoz Alexandre
FELLAY Patricia
MAGNIN Catherine
SCHALCHER Jean-Luc
VOIROl Christian
VOIROl Gina
ZIMMERLI Françoise

BULLETIN D'ADHÉSION

Si vous désirez soutenir l'Association Frédéric Fellay et y adhérer en qualité de membre-ami*, merci de remplir le bulletin ci-dessous et de le faire parvenir à l'adresse figurant au dos.

Individuel	CHF 60,--/an
Couple	CHF 100,--/an
Etudiant, apprenti	CHF 30,--/an
Entreprise	CHF 200,--/an

Par virement bancaire:

Association Frédéric Fellay

Banque Raiffeisen d'Arve et Lac - IBAN CH94 8018 8000 0937 3199 4 - Code BIC : RAIFCH22
ou
Association Frédéric Fellay

PostFinance - IBAN CH91 0900 0000 1223 3306 5 - Code BIC : POFICHBEXX

Par virement postal:
Association Frédéric Fellay
CCP 12-233306-5

* l'adhésion à l'association n'implique pas une participation active de votre part.



Je désire m'inscrire en qualité de membre-ami :

Individuel Couple Etudiant, apprenti Entreprise

Nom : _____

Prénom : _____

NPA / Localité : _____

Adresse : _____

Tél. fixe : _____ et/ou Tél. mobile : _____

Email : _____

Date : _____ Signature : _____

Avec le soutien scientifique du Professeur
Pierre-Yves DIETRICH, médecin-chef
du service d'oncologie des **HUG**.